Dans le cadre de la Charte de la démocratie participative et de la participation citoyenne, la Ville de Vigneux-sur-Seine renforce ses dispositifs de démocratie locale afin de favoriser l'écoute, le dialogue, la transparence et la participation des habitants.
La Ville renouvelle son collectif de référents de quartier.

➢ Un engagement citoyen de proximité

Le référent de quartier est un habitant volontaire qui s'inscrit dans une démarche bénévole et citoyenne au service de son quartier.
Il contribue au renforcement du lien entre les habitants, les élus et les services municipaux, dans le respect de l'intérêt général.
Ce dispositif ne constitue ni un mandat électif ni un pouvoir décisionnel.

➢ Missions principales

Les référents de quartier ont pour rôle de :

- recueillir et transmettre les préoccupations et propositions des habitants,
- relayer les informations municipales,
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie,
- favoriser le dialogue et la participation citoyenne,
- participer aux conseils de quartier et rencontres citoyennes,
- renforcer le lien social et la cohésion dans les quartiers.

➢ Un cadre fondé sur la charte de la democratie participative et de l'implication citoyenne

L'engagement des référents de quartier repose sur les principes et les valeurs de la Charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne :

- Transparence de l'information,
- Inclusion de tous les habitants,
- Bienveillance et respect du dialogue,
- Efficacité des échanges,
- Intérêt général comme principe fondamental.

Les référents s'engagent à exercer leur mission dans un esprit de neutralité, de respect et de confidentialité.

➢ Conditions de candidature

Peuvent candidater les personnes :

- résidant à Vigneux-sur-Seine ,
- âgées de 18 ans et plus,
- inscrites sur les listes électorales de la commune,
- ne pas exercer de mandat électoral en cours ou mandat citoyen.

➢ Engagement

Le mandat de référent de quartier est bénévole et établi pour une durée de deux ans.
Les référents participent aux dispositifs de démocratie participative mis en place par la Ville et bénéficient d'un accompagnement municipal.

➢ Modalités de candidature

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur candidature comprenant leurs coordonnées complètes et une note de motivation :

- **par courrier à la Mairie de Vigneux-sur-Seine**
- **ou par courriel : democratieparticipative@vigneux91.fr**

Par ce dispositif, la Ville de Vigneux-sur-Seine réaffirme sa volonté de développer une démocratie de proximité active, fondée sur la participation des habitants et la construction collective des projets de quartier.

Clôture des inscriptions ➔ Lundi 30 novembre 2026